

DÉPARTEMENT
FRANCAISE
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

RÉPUBLIQUE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE ONZE DECEMBRE (11/12/2025)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 05 décembre 2025, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 25

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUNGAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, M. DESSART Philémon, M. Jean-Claude LORENZO, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Nabila CACOUCH, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 7

M. Guy LOURMEDE (Représenté par Madame Stéphanie GAYET), **Adjoint**

M. Gabin LOPEZ (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), Mme Laure POUTEAU (Représentée par Madame Claudine MATALA), Mme Jessie COTINET (Représentée par Madame Danielle SCHATTEL), Mme Laureen LASSEURRE (GONZALEZ) (Représentée par Monsieur Jérôme POUNGAND), M. Soufiane ACHCHTOUI (Représenté par Monsieur Luc PORTES), M. Robert DUPARC (Représenté par Madame Marie CAVALIE) **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT EXCUSE : 1

M. Ignace VELA, **Conseiller Municipal**.

Mme DELCHER est nommée secrétaire de séance.

25 – 11 décembre 2025

25. Rétrocession d'un chemin d'accès contre suppression d'une servitude de passage sur une parcelle communale – 15 Côte Saint-Laurent

Rapporteur : Monsieur Philippe GARCIA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2241-1 et L.2122-21,

Considérant le tracé actuel de la servitude de passage ;

Considérant la demande de rétrocession de chemin d'accès contre suppression de servitude sur parcelle de la commune, établie par l'étude Guillamat, 14 rue Guilleran à Moissac, signée par Monsieur et Madame NOUGAREDE Bernard et Monsieur GIRAUD Mathieu, ci annexée.

Considérant le plan de division établi par la SOGEXFO, géomètres experts, 47 rue de l'Inondation à Moissac ;

Considérant l'accord passé entre la commune (fond servant) et les trois propriétaires (fonds dominants) dans le but de permettre à la commune de ne plus être impactée par cette servitude et pour les fonds dominants de bénéficier d'un chemin d'accès dont ils étaient privés en raison de la topographie des lieux.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la demande de rétrocession d'un chemin d'accès contre la suppression de la servitude sur la parcelle communale cadastrée section DK n° 1249.

DIT que la commune prendra à sa charge les frais de bornage.

DIT que la commune prendra à sa charge les frais de réalisation du chemin d'accès.

DIT que les fonds dominants, M. et Mme NOUGAREDE Bernard et M. GIRAUD Mathieu prendront en charge l'emprise du chemin au prix de 20 € le m².

CHARGE l'étude GUILLAMAT, sise 14 rue Guilleran à Moissac, d'établir l'acte correspondant ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette rétrocession.

Pour copie conforme
Moissac, le 12 décembre 2025

Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,
Any DELCHER